

Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le lundi 11 août 2025, à 19h30, à l'hôtel de ville, 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Sophie Baril
Nathalie Bonneville
Karine Clouâtre

MM. Martin Carrier
Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, Fredy Serreyn, est présent.

2025-08-001 Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par M. Martin Carrier:

L'ouverture de l'assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-002 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par Mme Karine Clouâtre :

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le point **varia ouvert**.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-003 Démission – Membre du Conseil

Mme Geneviève Girard, conseillère du siège no 4, a remis une lettre de démission à la Municipalité en date du 18 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT cette démission prend effet à compter du 18 juillet 2025;

Le Conseil propose :

De prendre acte de la démission de Mme Geneviève Girard à titre de conseillère municipale, siège no 4, à compter du 18 juillet 2025 ;

QUE le conseil remercie Mme Girard pour son engagement et les services rendus à la communauté.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-004 Adoption des procès-verbaux du mois de juillet 2025

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du mois de juillet a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture.

Il est proposé par M. Jacques Malouin et appuyé par Mme Karine Clouâtre :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 7 juillet 2025, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-005 Rapport de l'inspecteur pour le mois de juillet 2025

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des rapports de l'inspecteur du mois de juillet 2025.

Il est proposé par M. Martin Carrier et appuyé par M. Jacques Malouin :

D'adopter le rapport des permis émis du mois de juillet 2025 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**2025-08-006 Demande d'appui à la CPTAQ – Aliénation,
lotissement et utilisation autre qu'agricole du lot
6 403 823**

CONSIDÉRANT la demande de conformité à la réglementation municipale et l'examen des éléments énumérés à l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT le dossier de demande d'autorisation auprès de la CPTAQ du demandeur expliquant le projet;

CONSIDÉRANT qu'il y a aucun autre emplacement disponible pour le demandeur;

CONSIDÉRANT que la possibilité d'utilisation de ce lot à des fins agricoles est impraticable;

CONSIDÉRANT que les limites de l'ensemble du secteur sont clairement définies et que l'utilisation autre qu'agricole sur les lots visés ne modifie en rien les superficies ni la pratique de l'agriculture des lots contiguës;

Il est proposé par M. Martin Carrier, appuyé par M. Jacques Malouin :

D'appuyer la demande du requérant, le tout tel que présenté sur le formulaire d'autorisation de la CPTAQ et les documents et plans annexés;

Que la présente demande est conforme à la réglementation municipale;

Adoptée à l'unanimité

**2025-08-007 Appel d'offre pour déneigement des routes
municipales**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois doit procéder à l'entretien hivernal de ses chemins municipaux, incluant le déneigement, le sablage et, au besoin, le déglacage;

CONSIDÉRANT que le contrat actuel de déneigement arrive à échéance à la fin de la présente saison hivernale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite octroyer un nouveau contrat de déneigement pour une période de trois (3) années, afin d'assurer la continuité des services sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public par voie d'invitation est requis;

CONSIDÉRANT que les documents d'appel d'offres (devis techniques, clauses administratives et documents contractuels) seront préparés selon les normes applicables;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyé par M. Martin Carrier et résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois autorise le directeur général et trésorier, M. Fredy Serreyn, à procéder à l'appel d'offre par voie d'invitation pour l'octroi d'un contrat de déneigement d'une durée de trois (3) ans, incluant toutes les opérations nécessaires à l'entretien hivernal des voies publiques municipales;

QUE le directeur général soit également autorisé à superviser la préparation des documents d'appel d'offres requis;

QUE le maire, M. Jacques Lavallée, et le directeur général soient autorisés à signer tout document requis relativement à cette démarche.

Adoptée à l'unanimité

**2025-08-008 **Projet de réfection du rang Grand-Sabrevois –
Autorisation des mandats de surveillance et
de contrôle des matériaux, et information sur
l'ouverture des soumissions****

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a procédé à la publication d'un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les travaux de réfection d'une portion du rang Grand-Sabrevois, sur une distance d'environ 5 230 mètres;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés incluent : le pavage, le nettoyage des fossés, le remplacement de ponceaux, le rechargement des accotements, le marquage, la réfection du site ainsi que divers travaux connexes;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions est prévue pour le 14 août 2025, conformément aux procédures applicables;

CONSIDÉRANT qu'en vue de la réalisation du projet, la Municipalité doit procéder à l'attribution des mandats professionnels nécessaires, notamment pour la surveillance des travaux ainsi que pour le contrôle qualitatif des matériaux;

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre appuyé par M. Martin Carrier et résolu :

QUE le Conseil municipal prenne acte que l'ouverture des soumissions relatives aux travaux de réfection du rang Grand-Sabrevois est prévue pour le 14 août 2025;

QUE le Conseil autorise le directeur général et trésorier, M. Fredy Serreyn, à transmettre des demandes de prix à des firmes spécialisées pour les services professionnels suivants :

- la surveillance du chantier pendant la durée des travaux;
- le contrôle de la qualité des matériaux (laboratoire);

QUE les soumissions reçues pour ces services soient déposées à une séance ultérieure du conseil pour évaluation et adjudication officielle;

QUE le maire, M. Jacques Lavallée, et le directeur général soient autorisés à signer tout document requis pour la mise en œuvre de cette démarche préparatoire.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-009

**Avis de motion, Règlement d'emprunt et adoption
du premier projet de règlement - Programme PUIT,
installations septiques**

Avis de motion est par les présentes donné par :

M. Jacques Malouin, membre du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sabrevois,

À l'effet qu'il sera présenté, pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil, le Règlement 800-2025, visant :

Règlement d'emprunt visant à financer la mise en œuvre du Programme PUIT, relatif à la réfection et à la mise aux normes des installations septiques résidentielles sur le territoire de la municipalité.

De plus, le conseil municipal **adopte le premier projet du règlement numéro 800-2025**, lequel sera transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour fins d'examen et d'approbation.

Le conseil s'engage également à amorcer dans les meilleurs délais les étapes subséquentes menant à l'adoption finale du règlement, conformément aux dispositions légales applicables.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-009.1

**ADOPTION DU PROGRAMME D'AIDE
FINANCIÈRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME
PUITS (INSTALLATIONS SEPTIQUES)**

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme PUIT – volet installations septiques;

CONSIDÉRANT

que la municipalité doit se doter d'un programme de mise-en-œuvre des modalités d'applications ;

CONSIDÉRANT

que cette demande s'inscrit dans la volonté municipale d'améliorer les infrastructures sanitaires sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par M. Jacques Lavallée et résolu à l'unanimité :

D'adopter le programme d'aide relatif aux installations septiques (PUIT), tel que déposé ;

Ce programme définissant les règles d'applications, conditions d'admissibilité, procédures à suivre, montants et versement de l'aide financière ;

Que ce programme soit mis-en-œuvre conjointement par notre service d'inspection et par la trésorerie / service des finances, sous supervision du Directeur général et trésorier ;

2025-08-009.2

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE
DU PROGRAMME PUIT (INSTALLATIONS
SEPTIQUES)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme PUIT – volet installations septiques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide du PUIT et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'y appliquent;

CONSIDÉRANT que cette demande s'inscrit dans la volonté municipale d'améliorer les infrastructures sanitaires sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par M. Jacques Lavallée et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a pris connaissance du Guide du PUIT et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle et à son projet;

Qu'elle est autorisée à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme;

Qu'elle s'engage à déposer le suivi d'avancement des travaux, tel qu'exigé périodiquement par le Ministère;

Qu'elle assumera sa part des coûts admissibles, ainsi que tous les coûts de réalisation du projet qui dépasseraient l'aide financière reçue pour celui-ci ;

Qu'elle paiera sa part des coûts d'entretien et d'exploitation continus du projet;

Qu'elle s'engage à assurer l'entretien et la pérennité du projet à long terme;

Qu'elle confirme avoir obtenu l'autorisation des propriétaires des terrains visés par le projet, ou qu'une intervention auprès de ces derniers aura lieu en vertu de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales (LCM), volet 2 seulement;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, accompagnée de tout document requis.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-010

**Avis de motion, Règlement de financement,
prolongement aqueduc secteur Rang du
Bord-de-l'Eau, phase 1**

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR :

M. Martin Carrier, membre du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sabrevois,
À l'effet Qu'il Sera Présenté, Pour Adoption Lors d'une Séance Subséquente Du
Conseil, Un Projet De :

Règlement de financement visant à autoriser une dépense et un emprunt pour la réalisation des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc dans le secteur du rang du Bord-de-l'Eau – Phase 1.

Ce règlement aura pour but de :

- **autoriser** la réalisation des travaux d'infrastructure municipale pour desservir les propriétés du secteur concerné;
- **financer** lesdits travaux par un emprunt à long terme contracté par la Municipalité;
- **établir** les modalités de remboursement et de participation financière des contribuables concernés.

Il est également mentionné que, conformément à la Loi sur les compétences municipales et au Code municipal du Québec, un registre sera tenu à une date ultérieure afin de permettre aux personnes habiles à voter de se prononcer sur le projet de règlement.

Un avis public précisant les modalités de consultation et de tenue du registre sera diffusé conformément aux exigences légales.

2025-08-011

Signalisation de sécurité, courbe 225 / 36^e Avenue

- CONSIDÉRANT** que la courbe située sur la route 225 à l'intersection de la 36^e Avenue présente un risque en matière de sécurité routière en raison de sa configuration et de sa visibilité restreinte;
- CONSIDÉRANT** que des préoccupations ont été soulevées par les usagers de la route et des résidents du secteur concernant la vitesse des véhicules à l'approche de cette courbe;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité souhaite renforcer la sécurité à cet endroit en instaurant une signalisation plus visible, incluant l'ajout de feux clignotants accompagnés d'un panneau indiquant une vitesse maximale recommandée de 45 km/h;
- CONSIDÉRANT** qu'une entente est envisagée avec l'agriculteur propriétaire du terrain situé à l'intérieur de la courbe, afin de dégager partiellement cette zone pour améliorer la visibilité à cet endroit dès la prochaine saison;

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre et appuyé par M. Jacques Malouin, et résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois procède à l'installation de feux clignotants et d'une signalisation de vitesse maximale de 45 km/h à la hauteur de la courbe de la route 225 à l'intersection de la 36^e Avenue, à des fins de sécurité;

QUE le directeur général et trésorier, M. Fredy Serreyn, soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour l'acquisition et l'installation de l'équipement requis;

QUE la Municipalité entame les démarches avec l'agriculteur concerné afin de conclure une entente pour dégager l'intérieur de la courbe dès la prochaine saison, dans le respect des usages agricoles et des normes applicables;

QUE le maire, M. Jacques Lavallée, et le directeur général soient autorisés à signer toute entente ou document relatif à ces mesures de sécurité.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-012

Adoption du plan d'action de la Politique MADA / Familiale

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a amorcé une démarche intégrée de Politique municipale amie des aînés (MADA) et de Politique familiale municipale (PFM), afin de favoriser le mieux-être de l'ensemble des citoyens, peu importe leur âge ou leur situation familiale ;

- CONSIDÉRANT** que cette démarche a été réalisée en collaboration avec un comité de pilotage, les partenaires du milieu et la population, notamment par le biais de consultations citoyennes et d'un diagnostic territorial ;
- CONSIDÉRANT** que cette consultation a permis d'identifier les enjeux prioritaires en matière de qualité de vie, d'inclusion sociale, de mobilité, de sécurité, de logement, de loisirs et de services aux familles et aux aînés ;
- CONSIDÉRANT** que le plan d'action découlant de cette politique a été rédigé, validé et propose des actions concrètes, mesurables et structurantes pour les années à venir ;
- CONSIDÉRANT** que ce plan d'action reflète les besoins exprimés par la population et est cohérent avec les orientations du gouvernement en matière de développement des communautés ;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyé par Mme Karine Clouâtre et résolu :

Que le plan d'action de la Politique MADA / Familiale de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois soit adopté officiellement ;

QUE la Municipalité s'engage à mettre en œuvre les actions prévues, à en assurer le suivi régulier et à rendre compte des résultats auprès du conseil et de la population;

QUE ce plan d'action soit transmis au ministère de la Santé et des Services sociaux, dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

QUE la Municipalité remercie tous les citoyens, partenaires et membres du comité de pilotage ayant contribué à l'élaboration de ce plan d'action.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-013

Programme aide financière

2025-08-013.1

Programme aide financière – Nouveaux Horizons Aînés

- CONSIDÉRANT** que le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA), administré par le gouvernement du Canada, offre du financement pour des projets communautaires qui encouragent la participation des aînés et améliorent leur qualité de vie;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme afin de soutenir un projet bénéfique pour les aînés de la communauté;
- CONSIDÉRANT** que ce projet pourrait viser des objectifs tels que : la lutte contre l'isolement social, la promotion de l'activité physique et mentale, le développement du bénévolat intergénérationnel ou l'amélioration de l'accessibilité aux infrastructures municipales;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, et appuyé par Mme Karine Clouâtre :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) pour l'année [année à préciser];

QUE le directeur général et trésorier, M. Fredy Serreyn, soit autorisé à préparer et à soumettre la demande de financement, et à fournir tous les documents requis dans le cadre de cette démarche;

QUE le maire, M. Jacques Lavallée, et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute entente ou document nécessaire à la réalisation du projet, advenant l'acceptation de la demande.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-013.2

Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT

que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement.

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois souhaite présenter, en 2025-2026, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale ou la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action issu d'une PFM.

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par Mme Nathalie Bonneville:

D'autoriser monsieur, Fredy Serreyn, directeur général, à signer au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2025-2026 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme;

De confirmer que Mme Nathalie Bonneville, est l'élue responsable des questions familiales

Adoptée à l'unanimité

2025-08-014

Renouvellement de la convention de service réseau biblio, CRSBP

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois est membre du Réseau BIBLIO afin d'offrir à ses citoyens l'accès à une bibliothèque publique ainsi qu'aux services et ressources documentaires du réseau;

CONSIDÉRANT

que la convention actuelle est échue ou arrive à échéance, et qu'un renouvellement est requis pour assurer la continuité des services;

CONSIDÉRANT

que le Réseau BIBLIO fournit des services essentiels tels que : le prêt de livres et de documents, l'accès au catalogue en ligne, le soutien aux bénévoles et aux responsables de bibliothèque, ainsi que diverses ressources numériques;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité souhaite maintenir ce service à la population dans une optique d'accessibilité à la culture, à l'apprentissage et à la lecture;

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par M. Martin Carrier :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois autorise le renouvellement de la convention de services avec le Réseau BIBLIO, pour la période définie dans l'entente transmise;

QUE le maire, M. Jacques Lavallée, et le directeur général et trésorier, M. Fredy Serreyn, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention renouvelée et tout document s'y rapportant;

QUE les crédits de 2583,00 \$ nécessaires soient prévus au budget de fonctionnement de la Municipalité pour couvrir les frais associés à cette entente.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-015

Reconduction de l'entente de services aux sinistrés Croix-Rouge

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois désire maintenir une entente avec la Croix-Rouge canadienne afin d'assurer une réponse rapide et organisée en cas de sinistre touchant ses citoyens (incendie résidentiel, évacuation, événement majeur, etc.);

CONSIDÉRANT

que la Croix-Rouge canadienne offre un soutien aux sinistrés sous forme de services d'urgence essentiels tels que l'hébergement temporaire, les repas, les vêtements et le soutien psychologique, selon les modalités prévues à la convention;

CONSIDÉRANT

que la reconduction de cette entente permet à la Municipalité de continuer à répondre aux besoins immédiats des personnes affectées par un sinistre, en collaboration avec un organisme reconnu et expérimenté;

CONSIDÉRANT

que cette entente prévoit une contribution financière annuelle établie selon la population municipale;

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par M. Martin Carrier:

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois reconduise l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne, selon les modalités établies dans la convention transmise;

QUE le maire, M. Jacques Lavallée, et le directeur général et trésorier, M. Fredy Serreyn, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente renouvelée avec la Croix-Rouge canadienne;

QUE les crédits requis de 476,70 \$ soient prévus au budget de fonctionnement annuel de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-016

Dépenses du mois d'août 2025 à être autorisées

CONSIDÉRANT

que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois d'août 2025 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, et appuyé par M. Jacques Malouin :

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois d'août 2025. Les dépenses représentant un montant de 211 076,04 \$.

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-017 **Correspondance**

2025-08-018 **Varia**

2025-08-018.1 **Acceptation d'une soumission – Travaux de scellant de fissures sur l'asphalte pour la route 225**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois souhaite procéder à des travaux d'entretien préventif sur la chaussée asphaltée, notamment par l'application de scellant de fissures sur la route 225;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été reçue pour la réalisation de ces travaux, au montant total de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT que cette soumission respecte les exigences techniques et budgétaires prévues pour ce type d'intervention;

CONSIDÉRANT que ces travaux s'inscrivent dans la volonté de la Municipalité de prolonger la durée de vie utile de ses infrastructures routières;

Il est proposé par M. Martin Carrier, et appuyé par M. Jacques Malouin :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois accepte la soumission reçue pour les travaux de scellant de fissures sur l'asphalte, au montant de 15 000 \$, taxes incluses;

QUE le contrat soit octroyé à l'entreprise soumissionnaire « Lignes Maska inc »;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire prévu pour l'entretien des infrastructures routières;

QUE le maire, M. Jacques Lavallée, et le directeur général et trésorier, M. Fredy Serreyn, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour la réalisation de ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-018.2 **Acceptation d'une soumission – Ajout de sable sur le terrain de baseball**

CONSIDÉRANT que le terrain de baseball municipal nécessite un ajout de sable pour améliorer la qualité de la surface de jeu et assurer la sécurité des utilisateurs;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été reçue pour l'exécution de ces travaux, au montant total de 7 000 \$;

CONSIDÉRANT que la soumission respecte les besoins et exigences de la Municipalité en matière de matériaux et de mise en place;

CONSIDÉRANT que cette amélioration contribuera à la pratique sécuritaire et agréable des activités sportives pour les citoyens;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, et appuyé par Mme Karine Clouâtre:

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois accepte la soumission reçue pour l'ajout de sable sur le terrain de baseball, au montant total de 7 000 \$;

QUE le contrat soit octroyé à l'entreprise « Savaria »;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu pour l'entretien ou l'amélioration des infrastructures récréatives;

QUE le maire, M. Jacques Lavallée, et le directeur général et trésorier, M. Fredy Serreyn, soient autorisés à signer tout document requis pour la réalisation de ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-018.3 Acceptation d'une soumission – Remplacement de la pancarte du Quai Ryan

CONSIDÉRANT que la pancarte actuellement en place au Quai Ryan est endommagée, désuète ou ne répond plus aux besoins de signalisation et de mise en valeur du site;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois souhaite remplacer la pancarte existante par une nouvelle signalisation plus visible, durable et esthétique;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été reçue pour la fabrication et l'installation de cette nouvelle pancarte au coût de 7 415 \$;

CONSIDÉRANT que la soumission déposée respecte les exigences techniques, esthétiques et budgétaires établies par la Municipalité;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, et appuyé par M. Jacques Malouin :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois accepte la soumission reçue pour le remplacement de la pancarte du Quai Ryan, selon les conditions présentées;

QUE le contrat soit octroyé à Enseignes Choquette Enrg., pour un montant de 7 415 \$, taxes incluses;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cette fin;

QUE le maire, M. Jacques Lavallée, et le directeur général et trésorier, M. Fredy Serreyn, soient autorisés à signer tout document requis pour la réalisation du mandat.

Adoptée à l'unanimité

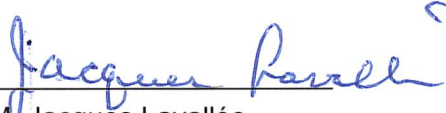
2025-08-019 Période de questions

2025-08-020 Fermeture de l'Assemblée

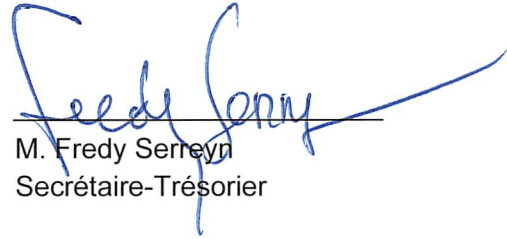
Il est proposé par M. Martin Carrier, appuyé par M. Jacques Malouin :

La fermeture de l'Assemblée à 20h00.

Adoptée à l'unanimité



M. Jacques Lavallée
Maire



M. Fredy Serreyn
Secrétaire-Trésorier